



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : janvier-février-mars 2019

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	83 262,33 \$
Personnel du cabinet du ministre Christian Dubé	43 207,28 \$
Personnel du cabinet du ministre Éric Caire	7 173,47 \$
Personnel du cabinet du ministre Pierre Arcand	3 164,02 \$
Personnel du cabinet du ministre Robert Poëti	27,93 \$
Total ¹	136 835,03 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs des ministres.